

Information relatives au nombre total de droits de votes et d'actions (Article 15 de la loi du 2 mai 2007)

Publication effectuée en application de l'article 15 §. 1, al. 1 de la loi du 2 mai 2007 (« la Loi ») relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses.

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 24 juin 2015 par l'émission de 1.460.000 actions nouvelles consécutive à l'augmentation de capital relative à l'Offre Globale comprenant 1.168.000 Actions ordinaires sous forme d'ADS (American Depositary Shares), aux Etats-Unis et 292.000 actions ordinaires en Europe et dans les pays autres que les Etats-Unis et le Canada lors d'un placement privé concomitant, le capital de Celyad SA est porté à 32.550.130,63 euros et est représenté par 9.307.687 actions.

DONNEES CHIFFRÉES - MODIFIÉES LE 24 JUIN 2015 SUITE A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nouvelles actions émises consécutivement l'augmentation de capital : 1.460.000

Capital de la Société : 32.550.130,63 EUR

Nombre total de titres conférant le droit de vote : 9.307.687

Nombre total de droits de vote existants : 9.307.687 (dénominateur).

SEUILS DE NOTIFICATION - INCHANGÉS

La société n'a pas inscrit dans ses statuts de seuils supplémentaires par rapport aux seuils légaux. Les seuils légaux prévus par la Loi (article 12) sont 5%, 10%, 15% et tout autre multiple de 5%.

PERSONNES DE CONTACT CONCERNANT LES INFORMATIONS RÉGLEMENTÉES (FINANCES, TRANSPARENCE)

Conformément à la Loi, les notifications de participations importantes doivent nous être envoyées par e-mail à l'attention de Patrick Jeanmart, Directeur Administratif et Financier : pjeanmart@celyad.com

Toute question à propos de ce qui précède peut être transmise à : investors@celyad.com

FIN

Pour plus d'informations, contactez :

Pour l'Europe : Consilium Strategic Communications

Amber Bielecka, Chris Welsh et Laura Thornton - T : +44 (0)20 3709 5700 – celyad@consilium-comms.com

Pour les États-Unis : The Ruth Group

Lee Roth (Investors) et Kirsten Thomas (Media) – T : +1 646 536 7012 / 7014 - celyad@theruthgroup.com

Pour la France : NewCap

Pierre Laurent et Nicolas Mérieau - T : + 33(0)1 44 71 94 94 - celyad@newcap.fr

Celyad

Christian Homsy, CEO, et Patrick Jeanmart, CFO : T : +32 (0)10 39 41 00 - info@celyad.com

Pour vous abonner à la lettre d'information de Celyad, rendez-vous sur

www.celyad.com

 Retrouvez-nous sur Twitter [@CelyadSA](https://twitter.com/CelyadSA)

A propos de Celyad

Fondée en 2007 et basée en Belgique, Celyad est leader dans les thérapies cellulaires spécialisées avec des programmes cliniques ciblant les maladies cardiaques et les cancers. Celyad poursuit actuellement le développement de son produit candidat phare en cardiologie, C-Cure®, pour le traitement de l'insuffisance cardiaque ischémique et a terminé l'inclusion d'une étude de phase III en Europe et en Israël. En parallèle, la Société développe également un portefeuille de produits en thérapies CAR T-cell, utilisant les récepteurs de cellules tueuses naturelles, pour le traitement de nombreux cancers solides et liquides. Son produit candidat phare en oncologie, NKG2D CAR T-cell, est entré en étude clinique de phase I en avril 2015.

Les actions de Celyad sont cotées sur Euronext Bruxelles et Euronext Paris sous le symbole CYAD. Les ADS sont cotés sur le NASDAQ Global Select Market sous le symbole « CYAD ».

Pour en savoir plus sur Celyad, rendez-vous sur www.celyad.com.

Déclarations prévisionnelles

En plus des faits historiques ou des déclarations de condition actuelle, le présent communiqué de presse présente des déclarations prévisionnelles qui expriment les attentes et projections de la Société pour l'avenir et impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et des hypothèses pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents de ceux présentés ou suggérés par lesdites déclarations prévisionnelles. Ces déclarations sont souvent, mais pas toujours, faites par l'usage de mots « estime », « prévoit », « espère », « à l'intention », « planifie », « cherche à », « évalue », « peut », « sera », « pourrait », « continuera », « nous pensons », « nous avons l'intention », ou autres expressions similaires. Ces risques, incertitudes et hypothèses pourraient influencer négativement sur les résultats et les effets financiers des plans et événements décrits dans le présent document. Ces déclarations prévisionnelles doivent par ailleurs être considérées à la lumière de facteurs importants pouvant déboucher sur des résultats ou événements réels sensiblement différents des prévisions : dépôt dans les temps et agrément de tous dossiers d'autorisation administrative, lancement et achèvement satisfaisants d'études cliniques, dont les études cliniques de Phase III sur le C-Cure® et les études cliniques de Phase I sur programme NKG2D CAR T-cell, résultats cliniques complémentaires validant le recours aux cellules souches autologues adultes pour le traitement de l'insuffisance cardiaque ischémique et la thérapie cellulaire autologue CAR T-cell afin de traiter les maladies cancéreuses, conformité à tous types d'exigences réglementaires et autres, et intervention d'organismes réglementaires et autres instances gouvernementales, obtention, maintien et protection de la propriété intellectuelle, capacité de la Société à se prémunir de contrefaçons en faisant prévaloir ses brevets et à défendre son portefeuille de brevets contre toute contestation de tiers, concurrence d'autres entreprises mettant au point des produits à des fins comparables, capacité de la Société à gérer ses dépenses d'exploitation, capacité de la Société à obtenir des fonds supplémentaires pour financer ses activités et établir et maintenir ses alliances commerciales stratégiques et à prendre de nouvelles initiatives commerciales.

Une liste plus complète des ces risques incertitudes et autres risques peut être consultée dans les rapports et documents déposés par la Société auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) aux Etats-Unis, en compris dans le prospectus de la société approuvé le 19 juin 2015 par la SEC et les rapports futurs qui seront déposés par la Société. Au vu de l'existence des ces incertitudes, il est conseillé de traiter ces déclarations prévisionnelles avec circonspection. Ces déclarations prévisionnelles sont uniquement valables au jour du présent communiqué. La Société n'est aucunement dans l'obligation de mettre à jour ces déclarations prévisionnelles dans le présent communiqué qui reflèteraient un changement de ses estimations un changement des conditions ou circonstances d'un événement, ou cet événement en tant que tel, et sur lesquels ces déclarations seraient basées, sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire lui imposant de le faire.

C3BS-CQR-1, C-Cure, NKG2D CAR T-cell, C-Cathez, OnCyte, Celyad, Cardio3 BioSciences et les logos Cardio3 BioSciences, Celyad, C-Cathez, CHART-1, CHART-2 et OnCyte sont des signes protégés internationalement par les législations applicables en matière de protection des droits intellectuels. La Mayo Clinic détient des intérêts dans Celyad en contrepartie des certains droits de propriété intellectuelle cédés sous licence à la Société.

Information importante

Le présent communiqué ne constitue ni une offre en vente ou une quelconque sollicitation d'achat de nouvelles actions, ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/EC (cette directive, ainsi que toutes mesures de transposition dans les Etats membres de l'Espace économique Européen, telles que modifiées, en ce compris par la Directive 2010/73/EU telle que transposée dans les Etats membres concernés, ensembles, la « Directive Prospectus »). Aucune offre publique des nouvelles actions n'aura lieu dans l'un des Etat membre de l'Espace économique européen et aucun prospectus ou autre document d'offre de souscription n'a été ou ne sera préparé en relation avec la vente des nouvelles actions par la Société dans l'Espace économique européen. Dans l'Espace économique européen, les nouvelles actions seront exclusivement offertes à des « investisseurs institutionnels » tels que définis dans la Directive Prospectus ou qui, selon les circonstances, relèvent du champ d'application de l'article 3(2) de la Directive Prospectus.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre en vente des nouvelles actions au public sur le territoire du Royaume-Uni, ni ne constitue une invitation à une quelconque opération d'investissement au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (tel que modifié) du Royaume-Uni. Par conséquent, le présent communiqué de presse est exclusivement destiné (i) aux personnes ne résidant pas au Royaume-Uni, (ii) aux investisseurs professionnels au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Promotions financières) Order 2005, tel que modifié (l'« Order »), (iii) aux personnes visées par l'article 49(2)(a)-(d) de l'Order ; ou (iv) à toute autre personne à laquelle le présent communiqué peut être légalement adressé, toutes ensembles définies pour le présent communiqué comme les « Personnes Eligibles ». Les nouvelles actions sont exclusivement disponibles au profit des Personnes Eligibles. De même, toute invitation, offre ou accord relatif à l'achat ou tout autre engagement résultant en l'acquisition de nouvelles actions, ne pourra être dirigé qu'envers ces Personnes Eligibles. Toute personne n'appartenant pas à la catégorie des Personnes Eligibles est invitée à ne pas agir sur base du présent communiqué ou sur base des informations y contenues.